departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 28 avril 2000

Votants: 41

Transfert des Centres de Loisirs sans hébergement à la ville de Niort -Créations d'emplois

Convocation du Conseil Municipal : le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 4 Mai 2000

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés:

Conseillers:

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200247

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

Direction Ressources Humaines

Transfert des Centres de Loisirs sans hébergement à la ville de Niort - Créations d'emplois

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les Centres de Loisirs sans hébergement sont actuellement gérés par le CCAS et ce depuis 1997.

Il est proposé de transférer ce service à la ville de Niort à compter du 1er juillet 2000 et de le rattacher à la Direction des Affaires Scolaires.

En effet, les différentes formules de contractualisation concernant le temps péri-scolaire (contrat éducation locale, contrat de ville, contrat temps libre) justifient aujourd'hui ce rattachement.

Afin de gérer ce service, il est proposé de créer 8 postes au tableau des effectifs, ainsi qu'il suit :

- 1 attaché,
- 1 rédacteur,
- 1 rédacteur principal,
- 2 adjoints administratifs,
- 1 agent d'entretien qualifié,
- 1 agent technique principal,
- 1 agent d'entretien.

Les contrats signés par le maire au titre du service transféré ne prendront effet qu'à compter du 1er juillet 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer les 8 postes proposés ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41Contre: 0Abstention: 0Non participé: 0

> Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

Ordre du jour